



179^e session du Synode

Mercredi 6 décembre 2017

Montmirail

2075 Thielle-Wavre

Conseil synodal

Aux députés, invités au Synode
Aux membres des Conseils paroissiaux
Aux pasteurs, diacres et permanents laïcs

Neuchâtel, le 30 octobre 2017

Mesdames, Messieurs les députés,
Chers amis,

Les rapports de la session du 6 décembre 2017 peuvent être entendus en mode mineur ou en mode majeur.

En mode mineur : "encore et toujours des déficits abyssaux, des diminutions, des restructurations. Pourquoi continuer ?"

En mode majeur : "regarder ensemble la vie avec confiance, oser se projeter dans le futur en acceptant la réalité de la diminution de la contribution ecclésiastique et du nombre des membres de l'EREN."

L'excédent des charges du budget 2018 s'élève à plus de 900'000.-. Cet excédent est énorme si on ne prend pas en compte les trois facteurs qui occasionnent chacun environ 300'000.- de charges :

1) Les sur quotas dans les postes de travail. Lors de l'établissement d'un budget, c'est la situation du moment où il est élaboré qui est prise en compte. La réalité du budget ne sera pas nécessairement celle des postes occupés.

2) Les immeubles doivent être entretenus régulièrement. Certaines charges ne peuvent être mises en plus-value car elles auraient dû être comprises dans les travaux annuels. C'est ce qui s'est passé avec la cure du Locle. Certains des travaux sont compris comme des travaux d'entretien de l'immeuble.

3) La diminution de la contribution ecclésiastique est importante. Ce facteur est inquiétant, mais pas surprenant vu l'évolution du sentiment d'appartenance des membres de l'EREN. Les personnes clarifient de plus en plus leurs liens avec leur Église d'origine. L'appartenance n'est plus indifférente. Si on ne croit plus, si on ne s'investit pas dans les activités, si on ne se retrouve plus dans les valeurs de l'Église, alors il faut entreprendre les démarches pour en sortir. Ce mouvement existe depuis de nombreuses années. Dans cette situation, le dynamisme de l'évangélisation est essentiel, non pas dans l'objectif de pallier les diminutions de membres et de la contribution, mais pour vivre avec joie l'Évangile de Jésus-Christ et le transmettre.

Le rapport sur la mise en application du tableau des postes 2016-2020 développe quelques explications possibles à la diminution de la contribution ecclésiastique, les mesures de corrections, les décisions du Synode de juin 2015 et de décembre 2014. Il exprime aussi dans quel esprit le Conseil synodal entend mettre en application ce tableau.

Le rapport sur la modification de la 6^{ème} demande du Notre Père en « Ne nous laisse pas entrer en tentation » demande au Synode s'accepter cette modification afin d'harmoniser la pratique liturgique entre Églises protestantes et catholiques francophones.

Le rapport sur la vision partagée EREN 2023 indique une direction pour le travail sur le fond et les formes de notre Église dans les années 2020 à 2030. Le Conseil synodal souhaite que ce projet 2023 ne soit pas vécu comme un x^e travail de restructuration supplémentaire, mais comme une construction commune des fondements constitutionnels et réglementaires dont l'EREN a besoin aujourd'hui. Les textes réglementaires doivent en effet servir la vie de l'Église et non l'enfermer dans des pratiques qui ne correspondent plus à son présent ni à son avenir. La refonte des textes réglementaires doit permettre à l'EREN de se libérer pour remodeler sa disponibilité envers quiconque souhaite vivre l'Évangile et découvrir la vie communautaire dans une Église réformée évangélique.

Les deux rapports d'information traitent des modalités d'accomplissement de la mission diaconale de l'EREN, en partenariat avec le CSP, et le traditionnel rapport sur les cibles Terre Nouvelle.

Deux rapports d'information ont été reportés, celui du principe de l'applicabilité de la résolution 162-E en lien avec la PMS et celui de la manière dont le Conseil synodal veut éveiller chez les acteurs de l'EREN, par les moyens qu'il jugera nécessaires, le plus de participation possible autour du but "passons en mode évangélisation". Deux "*en bref*" donnent un rapide aperçu de l'état des démarches entreprises.

Fraternellement en Christ

Président du Conseil synodal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Miaz', written in a cursive style.

Christian Miaz

Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel
179^e session du Synode
Mercredi 6 décembre 2017 à Montmirail

Table des matières

Ordre du jour	p. 7
Invités à cette session	p. 8
Renseignements pratiques.....	p. 9
Rapport n°1 du Conseil synodal sur la mise en application du tableau des postes 2016-2020	p. 11-14
Rapport n°2 du Conseil synodal sur la modification du Notre Père	p. 15-18
Rapport n°3 du Conseil synodal sur la vision partagée EREN 2023	p. 19-30
Rapport d'information n°4 du Conseil synodal sur les modalités d'accomplissement de la mission diaconale de l'EREN, en partenariat avec le CSP, devenu une fondation de droit privé	p. 31
Rapport d'information n°5 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle	p. 32-34
Information concernant les dossiers en cours ou en retard	p. 35
Dates et informations importantes.....	p. 36

Ordre du jour

179ème Synode du 6 décembre 2017

Montmirail

07h30 **Café et croissants**

08h15 **Début de la session**

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires (annexe remise en session)
 - Conseil synodal (un membre laïc)
 - Synode missionnaire (un suppléant)
 - Commission d'examen de la gestion (un membre laïc)
 - Bureau du Synode (un membre laïc et un membre ministre)
3. Rapport de la Commission de consécration (annexe remise en session)
4. Budget 2018 (annexe)
 - introduction du Conseil synodal
 - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - examen du budget 2018
5. Rapport n°1 du Conseil synodal sur la mise en application du tableau des postes 2016-2020
6. Rapport n°2 du Conseil synodal sur la modification du Notre Père
7. Rapport n°3 du Conseil synodal sur la vision partagée EREN 2023

11h00 **Culte présidé par le pasteur Daniel Mabongo**

Prises de congé et remerciement pour leur engagement:

pasteure Sylvane Auvinet
pasteur Jean-Bernard Boissard
pasteure Catherine Borel
pasteur Frédéric Hammann
diacre Elisabeth Reichen
pasteur Didier Wirth

président du Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs Jacques Bannwart

12h15 **Repas**

13h30 **Reprise de la session**

8. Rapport d'information n°4 du Conseil synodal sur les modalités d'accomplissement de la mission diaconale de l'EREN, en partenariat avec le CSP, devenu une fondation de droit privé
9. Rapport d'information n°5 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle
10. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
11. Question des députés et réponses du Conseil synodal

17h00 **Fin de la session**

Cette session est portée dans la prière par la Communauté de Grandchamp

INVITÉS A LA SESSION

Conseil d'Etat
Conseil communal de La Tène

Fédération des Églises protestantes de Suisse
Conférence des Églises romandes
Églises réformées Berne-Jura-Soleure
Conseil du Synode jurassien
Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs
Centre social protestant

Invitations aux Églises avec voix consultatives :

- Église catholique romaine
- Église catholique chrétienne
- Église protestante unie de France
- Fédération évangélique neuchâteloise
- Armée du Salut

INVITÉS AU CULTE

Daniel Mabongo
Sylvane Auvinet
Jean-Bernard Boissard
Catherine Borel
Frédéric Hammann
Elisabeth Reichen
Didier Wirth
Jacques Bannwart

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Députés :** Mesdames et Messieurs les députés sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session. Nous les remercions d'aider la rédactrice du procès-verbal **en se présentant, nom et fonction** et en lui fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance. Si des députés arrivent en cours de session, ils sont priés de s'adresser à la table du secrétariat pour recevoir les documents et leur carte de vote.
- Carte de présence :** A échanger à l'entrée contre la carte de vote. Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum Fr. 120.-). **Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.**
- Empêchements :** En cas d'empêchement, les députés voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.
- Carte de vote :** Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les **cartes levées**. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.
- Repas de midi :** Le repas sera servi à Montmirail. Une participation d'un montant de **20 francs** est demandée. Les inscriptions se font par mail à l'adresse : carole.blanchet@eren.ch *jusqu'au vendredi 24 novembre 2017 au plus tard.*
- Invités :** Les invités ont des places réservées dans la salle. Les personnes qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'annoncer auprès du président du Synode.
- Suppléants et auditeurs :** La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléants et auditeurs.

Mise en application du tableau des postes 2016-2020

En bref :

L'évolution récente des rentrées des contributions ecclésiastiques oblige le Conseil synodal à proposer au Synode la mise en application du tableau des postes 2016-2020.

1. Introduction

L'évolution des encaissements de la contribution ecclésiastique est surveillée attentivement par les responsables financiers de l'EREN. La situation est régulièrement comparée à celle de l'année précédente à la même période. Pour les personnes physiques, de petits écarts sont souvent observés (typiquement des baisses de l'ordre de 2%), qui trouvent leur explication dans l'évolution du nombre de protestants dans le canton et la conjoncture économique variable.

Depuis juillet 2017, une évolution totalement anormale a commencé à se manifester. Une baisse de plus de 10% est constatée pour les personnes physiques. Dans les semaines qui ont suivi, la situation s'est à peine améliorée. Dès lors, des investigations ont été entreprises pour en élucider les raisons. En même temps, des mesures permettant de la corriger ont été entreprises.

Au moment de la rédaction du présent rapport, force est de constater que la baisse s'élève à plus de CHF 300'000.- par rapport à 2016. En outre, d'importants remboursements de contribution ecclésiastique à des personnes morales suite à des correctifs de taxation (taxations définitives) sont venus aggraver la situation. Il est prévisible que l'excédent de charges 2017 atteigne l'ordre de grandeur d'un demi-million de Francs. C'est la raison pour laquelle le présent rapport est présenté au Synode.

2. Explication pour le recul de la contribution ecclésiastique

Parmi les causes possibles pour le recul des encaissements, on peut distinguer celles d'origine technique, celles liées à la démographie et celles liées à des facteurs humains. Au niveau de la technique, les vérifications ont permis de confirmer que les choses ont fonctionné correctement. Les factures ont été envoyées à temps et les montants facturés se situent dans la normalité (baisse de 2.7% par rapport à l'année précédente). En outre, une rencontre avec les autorités fiscales du canton n'a pas révélé d'anomalie.

En ce qui concerne la démographie, un recul de 4.2% a été observé au niveau du nombre de foyers qui se déclarent protestants dans leur déclaration d'impôt. Cette baisse est supérieure à la moyenne des années passées (2.4% par année). En outre, il s'avère que le décès de personnes contributrices a fortement pesé sur les résultats. Cet effet se manifeste chaque année de manière plus ou moins prononcée. L'analyse révèle aussi que la baisse des versements a été particulièrement forte dans la tranche des contributeurs à fort potentiel.

Sur le plan humain, on a pu vérifier que certains facteurs qui freinent parfois les contributeurs ne sont pas applicables : la conjoncture économique est aussi favorable que l'année précédente, la présence dans les médias a été bonne (grâce aussi au Jubilé de la Réforme).

Chaque année il se trouve des petites choses qui retiennent la spontanéité de certains contributeurs. L'amnistie fiscale et les taxations en suspens, par exemple, jouent probablement un rôle prononcé en 2017. En outre, certains membres auraient, semble-t-il, été refroidis par les cartes postales envoyées avec les bordereaux, d'autres par le coût des festivités du jubilé de la Réforme. A ce titre, il est utile de signaler que les catholiques romains subissent également un recul de la contribution ecclésiastique, du même ordre que

celui de l'EREN. A ce jour, il faut admettre qu'aucune cause unique n'a pu être attribuée au recul des paiements de la contribution ecclésiastique.

3. Mesures de correction

Toujours confrontée à des recettes financières fragiles, l'EREN a de bonnes pratiques dans la promotion du paiement de la contribution ecclésiastique. Le travail des téléphonistes en est une, qui chaque année affiche un succès remarquable. L'envoi de rappels au mois de septembre, les actions « bordereau pour tous » pour certaines années et l'envoi de l'action de Noël en décembre apportent également des contributions importantes. Les appels de fonds par la Newsletter auprès des Églises sœurs et des institutions en Suisse alémanique font également partie de ses efforts permanents. Dès la fin de l'année 2017, la possibilité de dons en ligne sera mise en œuvre et fera l'objet d'une campagne de promotion.

En présence d'une baisse aussi importante, l'ensemble des mesures susceptibles de ramener les comptes à l'équilibre a été passé en revue par le Conseil synodal. Une situation semblable s'était présentée en 2010 lorsque la défection d'un contributeur important (une personne morale) provoquait une baisse importante des revenus. Les finances ont alors pu être stabilisées, essentiellement par trois mesures :

- la réduction du subside au Centre Social Protestant (CSP),
- la mise en vigueur du tableau des postes 2013,
- l'augmentation des revenus immobiliers.

Sur le plan des recettes, un élan de générosité avait été suscité l'année même (2010) auprès de la population, en lien direct avec le choc subi par l'EREN à cause de cette défection.

Mise à part l'adoption d'un nouveau tableau des postes, ces mesures ne sont plus applicables aujourd'hui. Les contributions à des institutions telles que le CSP, la FEPS (Fédération des Églises Protestantes de Suisse), la CER (Conférence des Églises Romandes) sont calculées selon la force financière des Églises concernées. Les adaptations se font automatiquement et sont minimales. Quant au journal REFORMÉS, il serait inadéquat de remettre en question la participation à ce journal qui vient d'être créé.

Le Secrétariat général ne présente pas non plus de potentiel de réduction des coûts. Sa taille a été sensiblement réduite ces dernières années et le Synode de juin 2017 a décidé d'engager un secrétaire général. Les activités du secteur de la communication ne peuvent pas être réduites non plus. Elles sont indispensables, tout particulièrement dans notre Église multitudiniste qui doit être présente auprès de tous ses membres. Ensemble avec les efforts de levée de fonds, elles consolident le paiement de la contribution ecclésiastique. Pour rappel, une diminution de 20% de poste a été décidée au Synode du 3 juin 2015 (décision 172-D).

Au niveau du tableau des postes, la partie concernant les services cantonaux a fait l'objet d'une décision synodale en juin 2015. C'est pourquoi le Conseil synodal n'a pas jugé opportun de la réexaminer aujourd'hui. Par contre, celle qui concerne la desserte paroissiale est en suspens depuis cette date, c'est pourquoi elle est concernée par le présent rapport.

4. Evolution des comptes de l'EREN

La perte financière de l'exercice 2017 se portera en diminution de la fortune de l'EREN. Si rien n'est entrepris pour stabiliser les comptes, les déficits iraient croissant chaque année. Par conséquent, le patrimoine de l'EREN, constitué de biens immobiliers, diminuerait chaque année. En outre, les résultats financiers se dégraderaient, à cause des revenus immobiliers manquants ou des intérêts hypothécaires en augmentation.

5. La décision du Synode concernant le tableau des postes

En juin 2015, le Synode prenait la résolution suivante : « Selon l'évolution de la situation

financière de l'EREN, le Conseil synodal peut demander au Synode la mise en application du tableau des postes 2016-2020, par départs naturels ».

Le Conseil synodal est d'avis que la situation financière est suffisamment grave aujourd'hui pour que cette mesure soit mise en œuvre à partir du 1er janvier 2018, sans attendre les résultats définitifs des comptes 2017.

Pour rappel, voici ci-dessous le tableau des postes 2016-2020 présenté en juin 2015. Le tableau est établi en fonction des critères suivants : le nombre de paroissiens (avec une pondération de 70%) et le nombre d'actes ecclésiastiques/catéchumènes (moyenne sur deux ans, avec une pondération de 30%). Les chiffres sont arrondis au demi-poste.

Dans son introduction au rapport sur le tableau des postes 2016-2020, en juin 2015, le président du Conseil synodal avait affirmé que la méthode utilisée pour calculer le nombre de postes dévolus à chaque paroisse montrait sa limite et arrivait à son terme.

Le Conseil synodal confirme qu'après la mise en application de ce tableau 2016, il ne sera plus possible d'envisager une nouvelle diminution selon les critères énumérés ci-dessus.

Paroisses	Postes 2016	Postes 2013	différence
Neuchâtel + activité germanophone	4.0	5.0	-1.0
Entre-Deux-Lacs	3.5	3.5	0
La Côte	1.5	2.0	-0.5
BARC	2.0	2.0	0
Joran	3.5	3.5	0
Val de Travers	3.0	3.0	0
Val de Ruz	3.0	3.5	-0.5
Hautes Joux	2.5	3.0	-0.5
Chaux-de-Fonds + activité germanophone	5.5	6.0	-0.5
	0.25		+0.25
Total	28.75	31.5	-2.75

Pour le Conseil synodal, établir une nouvelle répartition des postes est un des chantiers prioritaires d'EREN 2023. Cette analyse est liée à la réflexion fondamentale sur la mission de l'Église.

Les résultats financiers décrits dans la 1ère partie de ce rapport sont donc suffisamment déficitaires pour que le Conseil synodal prenne la décision de mettre en application le tableau 2016-2020 sans attendre. Ne pas réagir rapidement serait irresponsable de sa part.

6. Mise en application du tableau des postes des paroisses

La clause « par départs naturels » signifie que la stabilisation ne se fera pas du jour au lendemain. Preuve en est que le tableau des postes 2013 n'est pas encore pleinement atteint à ce jour. Les postes à repourvoir mis au concours par les paroisses en 2017 ne seront pas impactés par ces mesures.

Lors du Synode de décembre 2014, les modalités de réduction des surquotas par rapport au tableau des postes avaient été décidées (171-C) :

- Les postes vacants ministériels sont repourvus en interne.
- Aucune augmentation de taux de travail n'est en principe envisageable.
- Le Conseil synodal peut demander qu'une personne accepte une charge dans une autre paroisse ou ailleurs dans l'EREN, après une démarche collaborative avec les paroisses et/ou les services cantonaux et avec les personnes concernées.

Ces modalités restent donc valables; elles concernent aussi bien les paroisses que les services cantonaux. Pour les avoir déjà appliquées, le Conseil synodal a constaté que les deux premières modalités entraînaient un repli des ministres dans leur poste actuel (donc

moins de mobilité interne), par souci de ne pas prêter leur paroisse. Le Conseil synodal tient à préciser les points suivants :

- Si un poste vacant (paroissial ou cantonal) n'est pas repourvu parce qu'il nécessite des compétences spécifiques, des mesures de formation complémentaire pourront être proposées à des ministres de l'EREN intéressés par le poste. Dans l'intervalle, des solutions devront être trouvées (remplacement ou non repourvue temporaire).
- Si un ministre déjà en activité est intéressé par un poste à temps partiel mis au concours, en plus de son activité contractuelle, une augmentation de poste pourrait être envisagée.
- Les collaborations inter-paroissiales seront encouragées et favorisées.

L'EREN reste une Église formatrice, même si le Conseil synodal a décidé en 2014 de limiter à deux stagiaires (diacre et pasteur) l'entrée en formation initiale diaconale ou pastorale toutes les années impaires, selon le rythme décidé par les Églises romandes. Il leur sera précisé au départ que l'EREN ne pourra leur garantir un poste à l'issue de leur suffragance.

7. Accompagnement des paroisses

Pour le Conseil synodal et le service des Ressources humaines, l'accompagnement des paroisses dans ce processus d'adaptation au tableau des postes 2016-2020 est une priorité.

Ils accompagneront les Conseils paroissiaux et seront particulièrement attentifs au suivi des rôles des ministres, pour que la charge de travail soit adaptée à la réduction des postes.

8. Effets sur les finances

La mise en application du nouveau tableau des postes déploiera pleinement ses effets à partir du moment où la desserte sera conforme au tableau. La réduction de 2.75 postes réduira alors les coûts d'environ CHF 350'000.- par an. Par ailleurs, à partir de 2021, le Conseil synodal espère que les projets immobiliers actuellement en préparation (Serrières, Marin et Cornaux) commenceront à porter leurs fruits. Ces nouvelles recettes compenseront une partie de la baisse des recettes.

9. Résolution

Le Synode décide la mise en application du tableau des postes 2016-2020 dès le 1er janvier 2018, par départs naturels.

Modification du Notre Père

En bref :

Le Synode est invité à accepter la modification de la 6^{ème} demande du Notre Père en « Ne nous laisse pas entrer en tentation » afin d'harmoniser la pratique liturgique entre Églises protestantes et catholiques francophones.

1. Historique : Pourquoi ce rapport ?

Les évêques des pays francophones ont décidé une modification de la 6^{ème} demande du Notre Père, changeant « ne nous soumetts pas à la tentation » en « ne nous laisse pas entrer en tentation ». Le travail d'exégèse et de concertation a été entrepris dès 2009, et a abouti, dans un premier temps, à une modification du texte de Matthieu 6,13 dans la version liturgique lue lors des célébrations. Suite à ce changement dans le lectionnaire en 2013, il a été décidé de modifier également la version dite par le célébrant et les fidèles.

L'Église catholique romaine en Suisse a décidé l'entrée en vigueur de la nouvelle formulation au 1er dimanche de l'Avent 2017. Suite à une interpellation de la Conférence des Églises romandes (CER), la Conférence des Évêques de Suisse a accepté de repousser l'entrée en vigueur de la modification liturgique à Pâques 2018, afin de permettre aux Églises sœurs, réformées et catholiques chrétiennes, d'adopter, elles aussi, la version modifiée de la prière dominicale.

Pour certaines Églises réformées, ce sont les Synodes qui sont habilités à prendre une décision qui touche à la liturgie des cultes et qui engage toutes les paroisses. Le Synode de l'EREN est donc invité à accepter la modification proposée.

L'enjeu de ce changement est de pouvoir prier d'une seule voix avec nos sœurs et frères catholiques romains, catholiques chrétiens, mais aussi des Églises réformées de France et de Belgique qui ont adopté la modification dès 2014.

2. Historique du processus de modification du Notre Père

En 1966, une commission œcuménique avait travaillé à une traduction liturgique commune de la prière dominicale. Dans la ferveur de Vatican II et du mouvement œcuménique, la formulation commune du Notre Père avait été reçue avec reconnaissance par les chrétiens francophones. Après des siècles de division, la prière donnée par Jésus à ses disciples pouvait être dite d'une seule voix, devenant symbole d'un chemin d'unité possible.

Le changement annoncé ici par l'Église catholique romaine n'est pas le fruit d'un travail œcuménique, même si les Églises protestantes en France d'abord, puis en Suisse, ont été interpellées. En Suisse, l'Église catholique romaine s'est adressée à la Fédération des Églises Protestantes de Suisse (FEPS) dès 2012. La Conférence des Églises romandes reconnaît ne pas avoir prêté suffisamment attention aux conséquences de modification qui devait, dans un premier temps, ne concerner que la version liturgique du texte biblique. C'est pourquoi cette modification est soumise aux Synodes des Églises cantonales fin 2017, assez tard dans le processus.

3. Dossier biblique

Le dossier biblique est une reprise du rapport au Synodal national de l'Église Protestante Unie de France en 2016. Il a été rédigé par Christian Grappe, professeur de Nouveau Testament à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg.

3.1 Quelle traduction ?

Comment comprendre la 4^{ème} demande : « ne nous soumetts pas à la tentation » (texte liturgique actuellement utilisé) ou « ne nous laisse pas entrer en tentation » (texte nouvellement adopté par les évêques francophones) ou autrement encore ?

Il convient de partir du fait qu'il est impossible de proposer une traduction littérale de la première partie de la 6^{ème} demande du Notre Père dans la mesure où le verbe eispherô, qu'elle contient, ne trouve pas d'équivalent strict en français. Le plus proche serait le verbe « importer » mais on ne saurait demander à Dieu « ne nous importe pas en tentation (ou dans l'épreuve) ». Le mot peirasmos lui-même, qui est traduit habituellement par « tentation », signifie sans doute à l'origine « épreuve », dans la mesure où, dans la traduction grecque de la Bible hébraïque, la Septante, il traduit systématiquement le verbe nsh dont le sens premier est « mettre à l'épreuve ». Sur le fond, la question pourrait ainsi se poser de savoir si le mot « épreuve » ne serait pas plus adapté que « tentation », mais, là aussi, les choses sont très complexes car le mot « épreuve » est spontanément associé aujourd'hui à la maladie et à la mort, ce qui n'est vraiment pas le cas de son homologue biblique qui envisage plutôt une mise à l'épreuve au sens par exemple où Abraham a été éprouvé par Dieu (Genèse 22). Pour nous et pour nos contemporains, le terme « tentation » est davantage lié aux domaines sexuel et alimentaire, ce qui n'est pas le cas de peirasmos. Or, le choix qu'effectuent les traducteurs du verbe traduisant eispherô est déterminé en partie par l'emploi même du mot « tentation » dont on peut se demander légitimement, on l'a vu, s'il est la meilleure traduction de peirasmos. On voit bien ainsi la complexité du débat.

Pour en revenir à ce verbe eispherô, on a tenté de le rendre en français par « induire », « conduire », « soumettre », « faire entrer », « laisser entrer »..., d'où « ne nous induis pas en tentation », « ne nous conduis pas dans la tentation », « ne nous soumetts pas à la tentation », « ne nous laisse pas entrer en tentation », voire « fais que nous n'entrions pas dans l'épreuve », « ne nous laisse pas entrer en tentation »...

Certaines de ces traductions ne sont elles-mêmes pas dépourvues d'ambiguïté, comme celle de la liturgie verte de l'ERF (« ne nous conduis pas dans la tentation ») qui pouvait être comprise au sens où il serait demandé à Dieu d'abandonner le croyant une fois celui-ci plongé dans ou confronté à la tentation.

En toute hypothèse, la formule du Notre Père trouve sans doute son meilleur parallèle dans un écrit trouvé à Qumrân, un recueil de psaumes apocryphes, les Psaumes pseudo-davidiques (11QPs.a) 24,10 où l'orant demande à Dieu : « Ne me fais pas entrer (ou ne m'induis pas) dans les (épreuves) trop dures pour moi ! ». Dans ce texte où ne figure pas expressément le mot épreuve, c'est le verbe hébreu bw' qui est employé. Il laisse entendre qu'il est bien question, comme le suggère d'ailleurs le sens même de eispherô, que ce qui est en jeu, c'est bien l'entrée dans la tentation ou dans l'épreuve.

On constatera donc que toutes les traductions mentionnées plus haut respectent à leur manière l'initiative divine que suppose le texte et qui peut heurter la sensibilité contemporaine pour laquelle l'être humain est responsable de ses actes et ne saurait être purement et simplement le jouet de la volonté divine.

Dans cette mesure, la nouvelle traduction liturgique retenue par l'épiscopat français peut s'avérer comme une sorte d'ouverture laissant apparaître que la volonté humaine peut n'être pas totalement étrangère à l'entrée dans la tentation. Elle peut laisser entendre que Dieu n'est pas forcément à l'origine de la tentation, comme le suggérait la traduction précédente, elle-même marquée par un schéma vertical dans lequel Dieu soumet le croyant à la tentation, mais qu'il peut aussi garder le croyant de la tentation en l'empêchant de la connaître, et ainsi le préserver dans le champ horizontal.

En prenant en compte l'ensemble du Notre Père, on pourra observer que d'autres demandes présentent des enjeux de traduction et qu'il est bien difficile de trancher en toute certitude à leur sujet. Il n'est que de penser à la 4^{ème} demande (« Donne-nous

aujourd'hui notre pain de ce jour »), et à la 2^{ème} partie de la 6^{ème} (« délivre-nous du mal »).

Pour ce qui est de la 4^{ème} demande, le terme grec *epiousios* pose un problème de traduction considérable dans la mesure où c'est là sa première apparition répertoriée à ce jour dans la littérature qui nous est parvenue en langue grecque. On peut faire valoir de bons arguments en faveur de la traduction habituellement retenue (« donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour [ou quotidien] »), mais il y a d'excellentes raisons aussi de privilégier une traduction qui fasse valoir, dans une perspective qui conjugue présent et eschatologie, que ce qui est demandé ici est le pain de demain.

Pour ce qui est de la 2^{ème} partie de la 6^{ème} demande, qui est propre à Matthieu, ce qui est demandé à Dieu est la délivrance « du mal » ou du « du Malin » et ici la grammaire est ainsi faite qu'il est impossible de trancher car le génitif *tau* poneroi que commande la préposition *apo* peut être interprété comme un masculin (au sens du Malin, ce que faisait la liturgie verte de l'ERF) ou comme un neutre (ce que fait la traduction liturgique en valeur actuellement).

Plus fondamentalement encore, il faut se souvenir que toute traduction est toujours aussi une forme de trahison et que les traducteurs sont toujours à nouveau confrontés à un dilemme : choisir entre une traduction sourcière, la plus proche possible du texte biblique original – ici des textes bibliques originaux [ceux de Matthieu ou de Luc, eux-mêmes sensiblement différents l'un de l'autre, nous l'avons rappelé] –, et une traduction cibliste, qui cherche au contraire à s'adresser à un public contemporain en traduisant de manière non littérale ce que le texte est censé vouloir dire. Il n'est qu'à observer la différence entre la traduction de la TOB, qui s'est autorisée des audaces « ciblistes », pour les versions matthéenne et lucanienne, et la traduction liturgique, qui est bien plus sourcière, pour mesurer l'ampleur des écarts entre diverses traductions.

3.2 Le texte liturgique du Notre Père

En prenant davantage de recul encore, on peut observer que la traduction liturgique s'effectue elle-même à partir d'un texte qui est une forme de compromis entre les deux versions du Notre Père que nous livrent respectivement Matthieu 6, 9-13 et Luc 11, 2-4. Dans l'ensemble, c'est Matthieu qui est suivi, sauf pour la 5^{ème} demande, pour laquelle c'est le pardon des offenses qui a été retenu alors même que c'est le pardon des « péchés » dont il est question chez Luc et de remise des « dettes », sans doute sur l'arrière-plan des dispositions prévues dans le cadre de l'année du jubilé, dont il est fait état chez Matthieu.

Et que dire de la doxologie du Notre Père, à laquelle nous sommes si attachés en tant que protestants et qui ne se trouve ni chez Matthieu ni chez Luc, mais qui relève d'une addition présente dès la Didachè (Didachè 2,8), soit vers la fin du 1^{er} siècle. Cette addition montre d'ailleurs, comme les importantes différences entre Matthieu et Luc, que la prière n'était pas encore fixée et pouvait connaître des développements ou des variations selon les lieux.

En conclusion de ce dossier biblique, il faut retenir que dans tous les cas, on est confronté à des problèmes de traduction qu'il est impossible de trancher en toute certitude ou qui sont, en dernière analyse, indécidables.

4. En Suisse romande, avant 1965

Dans un échange d'emails sur la question, le pasteur Jean-Jacques Beljean écrit : « Avant 1965, le Notre Père était rarement dit en commun dans le culte. C'est le pasteur qui le prononçait et il choisissait "sa" version. Il y avait donc toutes sortes de versions. Ajoutons que le Notre Père n'était pas dit dans tous les cultes. Avant la réforme liturgique dans l'EREN (qui a conduit aux robes blanches, aux répons, à un ordre du culte plus élaboré, à un minimum de participation de l'assemblée...) le culte était un monologue pastoral et la cène célébrée 4 fois l'an et à certaines fêtes. ».

La Liturgie « verte » de l'Église réformée de France était couramment utilisée et donc la version « ne nous conduis pas dans la tentation » était courante avant 1966.

5. Prier ensemble

Quelque six décennies d'œcuménisme ont permis ad minima de dire ensemble la prière dominicale. Au-delà des différences doctrinales et des points de dissension qui demeurent, la prière commune reçue de Jésus au travers des évangiles revêt une dimension symbolique importante. Le fait que les Églises protestantes en général n'aient pas été consultées en amont du changement préconisé par l'Église catholique romaine, ou ont été insuffisamment sollicitées dans un travail commun, ne doit pas empêcher celles-ci d'adopter, elles aussi, la modification de la 6^{ème} demande du Notre Père.

Les catholiques romains de Suisse romande introduiront la version modifiée à Pâques, le 1er avril 2018. Si les Églises réformées acceptent la modification, le Notre Père « nouvelle version » pourrait entrer en vigueur le même jour, donnant une dimension encore plus solennelle à la grande fête chrétienne.

En concertation avec les autres Églises réformées de Suisse romande et les Églises catholiques, le Conseil synodal prévoit d'ici Pâques une campagne de communication pour annoncer et accompagner le changement. Le service de communication de l'EREN diffusera largement le texte.

Le Conseil synodal a conscience que tout changement dans les habitudes liturgiques peut s'avérer difficile, surtout pour un texte aussi connu que le Notre Père, souvent appris dès l'enfance. Il a la conviction que l'enjeu œcuménique et une traduction plus fidèle au texte sont des arguments forts pour l'introduire. Il compte sur les ministres, les célébrants et les catéchètes pour enseigner et accompagner le changement voulu.

6. Résolutions

1. Le Synode accepte la modification de la 6^{ème} demande du Notre Père en « ne nous laisse pas entrer en tentation ».
2. Le Synode décide que la version modifiée entre en vigueur à Pâques 2018.

Vision partagée EREN 2023

En bref :

Par le projet EREN 2023, le Conseil synodal propose à l'ensemble de l'EREN de remodeler de manière concertée les structures et les missions de notre Église. L'objectif est de favoriser entre les diverses personnes et instances de l'EREN la circulation de la vie, l'échange des expériences et des compétences, de meilleures possibilités de discerner et de créer ce qui convient à l'évangélisation et à l'entraide, d'une manière adaptée à notre temps et aux forces réelles de notre Église. La première étape proposée ci-dessous est celle d'une vision partagée de l'EREN donnant une direction aux différents groupes qui se mettront au travail dans les années prochaines.

1. Introduction

En mars 2016, le Conseil synodal a présenté un premier rapport sur EREN 2023 dans lequel il exposait les origines du projet, affirmait la nécessité d'une réflexion fondamentale sur l'Église, et donnait les grandes étapes du processus.

- Les origines du projet se situaient dans le rapport du groupe de travail sur la Constitution et le Règlement général. Le groupe de travail proposait une révision partielle importante, mais le Conseil synodal, suite à l'établissement du tableau des postes 2016-2020, estimait qu'une réflexion fondamentale sur l'EREN était nécessaire pour adapter la Constitution et le Règlement général à la réalité de l'EREN au cours des 10 à 20 prochaines années. En effet les diminutions linéaires du tableau des postes n'étaient plus possibles sans toucher à la mission des paroisses et des services cantonaux.
- Une réflexion fondamentale sur les missions des instances de l'EREN s'impose si l'on veut permettre à celles-ci d'accomplir leurs tâches sans s'épuiser ni se décourager. La réflexion fondamentale offre aussi à l'EREN l'occasion de se mobiliser autour de ce qu'elle veut être, pour ses membres et dans la société.
- Les grandes étapes du projet ont été présentées sans être votées par le Synode. En effet, ces étapes pouvaient être modifiées suivant l'évolution de la réflexion. Ainsi, le Conseil synodal a accepté de différer la première étape, celle de la vision partagée, afin que l'EREN puisse vivre l'année 2017 du Jubilé de la Réforme.

2. Une vision de l'EREN exprimée par le Conseil synodal

Le Conseil synodal a présenté en juin 2016 son programme de législature. Il y donnait sa vision de l'EREN à l'aide de trois caractères : joyeuse, dynamique et souple.

L'EREN est une Église joyeuse, dynamique et souple car portée par sa foi, son espérance et son amour en Jésus-Christ.

Avec **joie**, l'EREN annonce l'Évangile à chacun, au sein de la communauté et dans la vie publique.

- ❖ Elle est à l'écoute des appels de Dieu et du monde.
- ❖ Elle témoigne du trésor qu'elle a reçu.

Avec **dynamisme**, l'EREN s'ouvre au monde. En collaboration avec les instances civiles et religieuses,

- ❖ Elle accompagne la recherche de sens.
- ❖ Elle favorise la cohésion sociale.
- ❖ Elle stimule la prise de responsabilité de chacun.
- ❖ Elle soutient et vient en aide aux personnes en situations de fragilité et d'exclusion sociale, économique ou politique.

Avec **souplesse**, l'EREN se construit en communauté.

- ❖ Elle se remet en question.
- ❖ Elle renouvelle ses manières et expressions d'être et de vivre ensemble.
- ❖ Elle assure un cadre de vie équilibré.
- ❖ Elle valorise l'engagement des membres, des bénévoles, des permanents.
Elle accueille toute personne intéressée par ce qu'elle est, fait et annonce.

Le choix de ces trois caractères reflète donc la vision du Conseil synodal. Et depuis sa présentation, le Conseil synodal est conforté dans sa conviction que cette vision, si elle est adaptée et partagée par les conseils paroissiaux, puis par le Synode, pourra être un point de référence pour l'ensemble du projet EREN 2023.

3. Une confirmation apportée par les événements

Différents événements ont eu lieu depuis juin 2016, qui confirment l'urgence de mener à bien la réflexion sur l'EREN. Il s'agit d'une part d'écueils importants et d'autre part de réalisations réjouissantes.

Comme exemples d'écueils importants liés aux structures et fonctionnements actuels de l'EREN, on peut citer les situations créées par la vacance prolongée de présidence laïque dans des Conseils paroissiaux et les situations complexes générées par les difficultés de collaboration.

- La vacance de présidence laïque d'un Conseil paroissial. Cette vacance est suppléée par des ministres. Les conséquences touchent à l'équilibre voulu par nos textes constitutionnels et réglementaires entre laïcs et ministres. Dans la règle, c'est le Conseil paroissial qui est responsable de toutes les activités spirituelles, culturelles et administratives et il collabore avec les ministres. En cas de vacance laïque, le pouvoir tend à se concentrer entre les ministres. Des tensions peuvent apparaître au sein du Conseil entre bénévoles et professionnels : il n'est pas facile pour des bénévoles, qui s'engagent dans leur temps libre, de pouvoir gérer les affaires paroissiales en se confrontant aux ministres. Lorsque c'est un ministre qui préside le Conseil paroissial, des tensions supplémentaires peuvent surgir entre les membres du Colloque. L'équilibre est fragile, et lorsque les relations au sein d'un Colloque imploient, le Conseil paroissial se trouve en difficulté, même si au final c'est le Conseil synodal qui prend les dispositions nécessaires.

- La collaboration. La collaboration est la passerelle, voulue par les textes constitutionnels et réglementaires, entre les différentes instances de l'EREN et les ministres. La collaboration concerne les relations entre le Conseil paroissial et chaque ministre de la paroisse, et également les relations des ministres entre eux. La collaboration est mentionnée par les textes constitutionnels et réglementaires, mais elle n'est pas définie. Le colloque est cité comme un lieu de l'unité, de coordination du travail des permanents, de soutien mutuel, d'information, ainsi que de partages spirituels et théologiques (RG art. 145c). Mais rien ne précise les devoirs des ministres les uns vis-à-vis des autres, ni quelle peut être la marge de liberté de chacun. Se pose aussi la question de l'articulation entre les responsabilités et la dynamique propre au Colloque d'une part, et la collaboration attendue de chaque ministre avec le Conseil paroissial d'autre part. Lorsque tout va bien, la collaboration est évidente. Lorsque des problèmes surgissent et que la collaboration n'est pas définie, cela peut générer de fortes tensions.

Ces deux exemples illustrent la nécessité de ressaisir la question du pouvoir et des responsabilités des Conseils paroissiaux et des Colloques afin que les membres de ces instances ne se découragent pas. Il s'agit de revoir les charges des uns et des autres et de les articuler afin de permettre de les vivre avec joie et dynamisme. Il est également nécessaire que les devoirs et les libertés des personnes soient clarifiés, pour permettre à chacun d'être créatif dans sa charge ou dans son ministère.

D'autres réalités, réjouissantes cette fois, confirment la nécessité de repenser les structures et les fonctionnements de l'EREN. Il s'agit de réalisations qui, pour voir le jour, ont obligé leurs auteurs à pratiquer une gymnastique souvent épuisante entre les tâches traditionnelles

et les exigences fortes liées à l'innovation, que ce soit pour la création d'événements ou pour la mise en place de services nouveaux.

Citons quelques exemples. Beaucoup des événements proposés dans le cadre du 500^{ème} anniversaire de la Réformation n'auraient pas été possibles si les organisateurs s'étaient cantonnés dans les limites de leurs charges et des structures habituelles. On peut en dire autant des efforts de mobilisation et de réactivité déployés pour promouvoir des formes adaptées d'aumônerie et de soutien envers les requérants d'asile ; sans oublier les réponses que notre Église souhaite donner à l'appel lancé d'adopter une mentalité et des pratiques renouvelées en faveur de l'évangélisation.

À chaque fois, les acteurs principaux constatent que les marges de manœuvres sont étroites si l'on veut créer ce qui convient. Les missions et les ministères de notre Église sont souvent marqués par une structuration et des contraintes devenues obsolètes, qui entravent davantage qu'elles ne soutiennent le développement de nouvelles formes de collaborations et de services.

Pour soutenir les heureuses dispositions que manifeste notre Église à assumer ses missions avec dynamisme et générosité, il convient de lui donner des structures plus souples et des espaces favorisant réellement la créativité.

4. Une vision partagée pour l'EREN

4.1 Qu'est-ce qu'une vision partagée ?

La vision est « ce qui permet à une équipe ou aux membres d'une organisation de tenir ensemble, de se reconnaître, de se développer à travers des relations, malgré et grâce aux coups de vent, aux flux et aux reflux qui surgissent en interne et externe »¹. « Il y a une vision partagée quand tous les membres du groupe ont la même compréhension de là où nous allons ensemble, comment, et pour quoi. »²

La vision partagée d'EREN 2023, décidée par le Synode, sera donc un point de référence sur lequel pourront s'appuyer l'ensemble des acteurs engagés dans le projet.

4.2 Démarches effectuées

Pour construire cette vision partagée, le Conseil synodal dans son rapport au Synode de mars 2016 avait imaginé deux sources :

- le travail accompli par les paroisses pour les thèses de Réforme 2017.
- le travail des permanents de l'EREN entrepris lors de la retraite de Sancey 2015.

Enfin, une rencontre réunissant les délégués des paroisses construirait la vision partagée de l'EREN.

Mais le Conseil synodal a suivi la proposition du groupe de pilotage d'aborder la vision de l'EREN 2023 par le biais de celle du Programme de législature afin de ne pas laisser s'écouler trop de temps entre la présentation du projet au Synode et le début de sa mise en marche.

Le groupe a proposé deux manières de réfléchir à la vision :

- une démarche courte (2x1heures) où les membres des Conseils paroissiaux reprennent la vision et la modifient.
- une démarche longue où les membres des Conseils paroissiaux reformulent ou composent une nouvelle vision.

Les paroisses ayant pris le temps de cette réflexion ont toutes choisi la version courte. Il s'agit des paroisses Val-de-Ruz, Val-de-Travers, La Côte, La BARC, Neuchâtel, L'Entre-deux-Lacs, Hautes-Joux et La Chaux-de-Fonds. Plusieurs ont invité le Conseil synodal à venir les rejoindre pour un moment de discussion et de partage.

¹ Citation de Pierre Barrere tirée des fiches proposées par Jean Dolivo.

² Citation tirée des fiches proposées par Jean Dolivo.

5. La vision partagée d'EREN 2023

Le Conseil synodal a donc choisi la démarche d'une vision partagée pour permettre aux différentes instances et membres de l'EREN d'être ensemble et d'avancer dans une même direction. La vision partagée n'est pas un objectif à atteindre ou à réaliser, mais bien une direction, un "aller ensemble". Le Conseil synodal aurait pu choisir trois autres caractères et la direction aurait été tout autre :

- une Église confessante, conquérante et solide
- une Église libérale, prophétique et riche
- une Église évangélique, prosélyte et pauvre

Les trois caractères choisis "joyeuse", "dynamique" et "souple" touchent à l'être, à l'action et à la structure de l'EREN, tout en ne s'épuisant pas dans leur seul domaine. Ils ont des connections transversales. Par exemple, la souplesse touche à la fois à la structure et à l'esprit; le dynamisme touche à l'action mais habite aussi la joie communicative et peut caractériser une structure.

Cette vision partagée n'épuise ni l'être, ni l'évangélisation, ni l'institution de l'EREN. C'est dans la Constitution qu'il faudra détailler les racines indispensables de l'ecclésiologie de l'EREN. Mais pour le travail d'EREN 2023, une confession de foi ou un préambule sont trop détaillés pour répondre au souhait d'un certain dynamisme voulu par le Conseil synodal dans le travail des groupes. Ceux-ci devront estimer si ce que nous assumons et vivons dans l'EREN est porteur de joie, de dynamisme et favorise la souplesse. Par exemple, l'importance de la Parole de Dieu dans la vie de l'Église est évidente, mais comment l'incarnation de cette Parole de Dieu dans nos célébrations et nos missions procure-t-elle effectivement de la joie à ses membres et aux personnes qui découvrent l'Évangile ? Sous quelles formes et dans quelles conditions la Parole trouve-t-elle dans l'EREN des expressions dynamiques et stimulantes ? Quelles structures sont aptes à élargir pour les membres bénévoles et professionnels les possibilités de transmettre cette Parole de manière créative et vivante ?

6. Retours des Conseils paroissiaux (cf. annexes, à la suite de la résolution)

Les retours des Conseils paroissiaux ont été très intéressants et montrent qu'il n'a pas été facile d'entrer dans la démarche. Le Conseil synodal a adapté sa vision en y introduisant plusieurs propositions des paroisses. Certaines propositions modifiaient fondamentalement la structure de la vision du Conseil synodal pour pouvoir être intégrées. Le texte de la paroisse la Chaux-de-Fonds a été transmis trop tard au Conseil synodal pour que celui-ci puisse en tenir compte dans la rédaction de nouvelle version de la vision partagée EREN 2023. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs n'a pas eu le temps de formaliser ses discussions et de les envoyer au Conseil synodal en temps voulu.

7. Nouvelle version de la vision partagée EREN 2023

Portée par la foi, l'espérance et l'amour en Jésus-Christ, l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) est une Église joyeuse, dynamique et souple³.

Avec **joie**, l'EREN reçoit l'Évangile et l'annonce à chacun, au sein de la communauté et dans la vie publique.

❖ Elle est à l'écoute des appels de Dieu.

❖ Elle est à l'écoute des interpellations du monde⁴.

³ De manière générale, les suggestions de Val-de-Ruz, proches du texte du CS, apportent des nuances bienvenues et améliorent le style. Le Conseil synodal est d'avis qu'il faut garder les trois adjectifs qui ont pris place dans sa communication, et ne pas les remplacer par des substantifs.

⁴ Le Conseil synodal a repris la proposition du Conseil paroissial de la Côte qui distingue entre

❖ Elle témoigne du trésor qu'est la grâce de Dieu⁵.

Avec **dynamisme**, l'EREN est ouverte au monde et s'engage en collaboration avec les institutions civiles et religieuses.

❖ Elle accompagne la quête de sens⁶.

❖ Elle favorise la cohésion sociale.

❖ Elle stimule la prise de responsabilité de chacun.

❖ Elle apporte un soutien⁷ aux personnes en situation de fragilité, d'exclusion sociale, économique ou politique.

Avec **souplesse**, l'EREN se construit en communauté.

❖ Elle ose se remettre en question⁸.

❖ Elle renouvelle ses manières et expressions d'être et de vivre ensemble.

❖ Elle assure un cadre de vie communautaire⁹ équilibré.

❖ Elle valorise l'engagement des membres, des bénévoles, des permanents. L'EREN¹⁰ accueille toute personne intéressée par ce qu'elle est, fait et annonce.

8. Résolution

Le Synode adopte la vision partagée EREN 2023.

« écoute des appels de Dieu » et celle « du monde ». Mais le Conseil synodal la modifie légèrement en adoptant le mot « interpellation » suggéré par Val-de-Ruz.

⁵ Le Conseil synodal propose de suivre Luther qui affirme : "Le vrai trésor de l'Église, c'est le sacrosaint Évangile de la gloire et de la grâce de Dieu". Le Conseil synodal aurait pu alors choisir une des formulations :

- Elle témoigne du trésor qu'est l'Évangile de la grâce

- Elle témoigne du trésor qu'est la foi en Jésus-Christ

- Elle témoigne du trésor qu'est l'Évangile.

- Elle témoigne du trésor qu'est la grâce de Dieu.

Mais il a préféré la dernière, car elle évite le doublet avec le début "Avec joie, l'EREN reçoit l'Évangile et l'annonce".

⁶ Le Conseil synodal reprend le mot « quête » suggéré par le Conseil paroissial de la Côte.

⁷ Le Conseil synodal retient de la proposition du Conseil paroissial Val-de-Ruz, l'expression « elle apporte un soutien », car elle convient bien pour évoquer ce qui sera tantôt un soutien spécifique, tantôt le ou les soutiens que l'Église est en mesure d'apporter, sans prétention de couvrir tous les besoins, ce que pourrait éventuellement laisser entendre l'expression trop générale « elle vient en aide ».

⁸ Le Conseil synodal adopte la formule du Conseil paroissial Val-de-Ruz, car elle introduit la nuance que l'EREN a la capacité de se remettre en question, et qu'elle n'hésite pas à le faire chaque fois qu'il le faut, sans être dans une remise en question constante.

⁹ Le Conseil synodal apprécie le rappel communautaire.

¹⁰ En finale, la reprise de EREN termine bien la vision.

Annexes

1. Le Conseil paroissial des Hautes Joux

Le Conseil paroissial a estimé que

- Le terme de « vision » ne lui paraissait pas adapté au texte en question et la démarche proposée ne l'aidait pas à dégager une véritable vision pour l'Église.
- Les termes proposés sont des intentions posées sur des activités existantes. Mais qu'en est-il des vrais changements qu'il faudrait opérer au sein de l'EREN pour se donner les moyens permettant d'atteindre vraiment ce que désignent ces mots ?
- Il suggère que le Conseil synodal élabore des propositions de réponses notamment aux questions suivantes :
 - Notre Église actuelle est-elle bien adaptée, dans notre Canton, au monde d'aujourd'hui et à son évolution très rapide ?
 - Quels sont les principaux problèmes qui se posent à notre société ?
 - en fonction des diverses communautés représentées,
 - des besoins qui devraient être exprimés,
 - de la moyenne d'âge dans les différents groupes
 - et surtout des améliorations qu'on devrait ou pourrait apporter.
- Selon le Conseil paroissial, il est nécessaire de se poser la question de la spécificité des réformés dans le contexte actuel. C'est cela qui devrait nourrir les réflexions pour élaborer une véritable vision. Quel est leur héritage ? Qu'en font-ils ? Qu'apportent-ils au monde ?
- Pourquoi toujours se poser la question théorique du changement ? Ne serait-il pas plus pertinent de le vivre au quotidien dans les paroisses, dans les églises et d'accompagner ce qui s'y passe plutôt que de le faire venir d'en haut ?

2. Le Conseil paroissial du Val-de-Travers¹¹

Le Conseil paroissial du Val-de-Travers est à l'aise avec la vision proposée par le Conseil synodal. Il ne propose donc pas de modifications.

Il a été relevé que la « souplesse » est de l'ordre de la construction de la communauté et pas dans l'adaptation au monde. C'est le mot dynamisme qui est mentionné pour l'ouverture au monde. En faisant l'exégèse du début de la vision présentée, l'EREN est une Église joyeuse par la foi, dynamique par son espérance et souple par son amour en Jésus-Christ.

La vraie question est comment nous allons habiter cette vision et la mettre en route.

Les aspects suivants ont aussi été relevés :

Nous avons débattu du côté « large » de la vision proposée. Cela a l'avantage d'être inclusif, mais n'est-ce pas trop large ? Finalement, nous rejoignons l'avis qu'il est préférable d'avoir une vision plus large que trop étroite pour commencer. Avoir une vision, c'est comme être au sommet d'une montagne. Cela donne une vue d'ensemble et un aperçu du chemin à parcourir. Lorsque nous descendons de la montagne, nous ne traversons pas en même temps les diverses étapes qui arrivent les unes après les autres...

Il a été relevé que ce travail de s'approprier la vision est fait au sein du Conseil paroissial. Comment cela va-t-il être partagé pour devenir une vision "commune" ?

La notion de « joie » a rejoint les participants à la discussion. Comment allons-nous la mettre en route ou plutôt comment allons-nous l'incarner ?

¹¹ Résumé par Patrick Schlüter sur la base du PV de la séance du 16 mai 2017

L'EREN est maintenant une Église devenue minoritaire. Sa situation est donc différente de sa fondation en 1943. Le mot « fragilité » a été évoqué plusieurs fois dans notre discussion. Un défi de l'Église est de savoir comment nous allons faire maintenant que nous ne sommes plus majoritaires. Comment en avons-nous conscience dans la mise en œuvre de la vision ?

3. Le Conseil paroissial de la Côte¹²

L'EREN est une Église joyeuse, dynamique et souple car portée par sa foi, son espérance et son amour en Jésus-Christ.

Avec joie, l'EREN annonce l'Évangile à chacun, au sein de la communauté et dans la vie publique.

Elle est à l'écoute des appels de Dieu et du monde.

Nous estimons qu'il est souhaitable de distinguer entre « écoute des appels de Dieu » et celle « du monde ». L'explicitation de ces deux écoutes distinctes donnerait par ailleurs un équilibre à l'ensemble du texte ; la première partie sur la joie de l'Église est en effet trop faible par rapport aux autres.

Elle témoigne du trésor qu'elle a reçu en paroles et en actes.

Nous hésitons face au mot « trésor » : ne pourrait-on pas parler plus explicitement, par exemple, de « foi » ?

Nous nous demandons si nous ne devrions pas ajouter ici « en paroles et en actes ».

Avec dynamisme, l'EREN s'ouvre au monde. En collaboration avec les instances civiles et religieuses.

Elle accompagne la recherche de sens.

L'expression « quête de sens » en lieu et place de « recherche de sens » nous semble préférable.

Elle favorise la cohésion sociale.

Elle stimule la prise de responsabilité de chacun.

Elle soutient et vient en aide aux personnes en situations de fragilité et d'exclusion sociale, économique ou politique.

Avec souplesse, l'EREN se construit en communauté.

Elle se remet en question.

La formulation nous pose question. Si nous comprenons bien, il s'agit en fait de donner plus de liberté aux paroisses et ministres pour la créativité et diverses expressions de foi. Nous aimerions une formulation qui suggère une perspective moins ambiguë et plus porteuse.

Elle renouvelle ses manières et expressions d'être et de vivre ensemble.

Elle assure un cadre de vie équilibré.

Nous avons compris en premier temps que cette phrase concernait l'écologie et la création. Christian Miaz nous a expliqué que cela a été écrit en pensant aux ministres. Peut-être faudra-t-il l'explicitier.

Elle valorise l'engagement des membres, des bénévoles, des permanents. Elle accueille toute personne intéressée par ce qu'elle est, fait et annonce.

¹² Les commentaires des propositions sont en italique

4. Le Conseil paroissial de Neuchâtel

Nous remercions Christian d'avoir partagé son point de vue avec nous.

Lors de notre discussion d'autres mots clefs ont émergé pour une vision d'Église articulée en deux étapes que nous vous présentons :

- Vision de l'Église avec *Foi, Ecoute, Solidarité, Confiance* dont découle
- une vision structurelle : *Joie, Souplesse, Dynamisme*.

Nous nous réjouissons de partager la suite du processus, avec vous Conseil synodal, et l'ensemble des paroisses.

5. Le Conseil paroissial de La BARC

Suite à la demande faite par le Conseil synodal de réfléchir à son projet EREN 2023, La BARC s'est trouvée fort empruntée. Le Conseil paroissial a bien essayé d'entrer dans le sujet, mais en a été empêché par plusieurs circonstances.

- Tout d'abord, le document présente des contenus trop généraux pour appeler une discussion. Les énoncés ne peuvent qu'être approuvés, mais en l'état, la matière manque pour un approfondissement.
- Si l'idée est de se reposer sur les paroisses pour injecter du contenu aux propositions, La BARC renonce à se lancer dans un si vaste projet. Les bouleversements qu'elle traverse accaparent toute son énergie.

Après plusieurs séances autour du sujet, c'est tout ce que la paroisse a réussi à faire ressortir.

C'est sans doute loin de ce que le Conseil synodal espérait, mais les conseillers paroissiaux n'ont pas l'outillage technique et mental pour rédiger une ligne de conduite.

6. Le Conseil paroissial de Val-de-Ruz

Au sein du Conseil de paroisse de Val-de-Ruz, nous avons répondu à la demande du Conseil Synodal de nous pencher sur le texte « Notre vision pour l'EREN » et livrons ci-dessous les quelques remarques et explications qui s'imposent avec l'assurance qu'elles obtiendront l'attention du Conseil Synodal.

En préambule, nous souhaiterions que soient précisées les spécificités de la foi réformée (lecture des Ecritures Saintes, relation directe à Dieu, liberté de pensée, annonce du Salut) de même que la mission de l'Église qui nous semble être actuellement de donner du sens depuis que d'autres instances ont repris de nombreuses tâches assumées auparavant par l'Église. Il nous importe aussi que celle-ci soit visiblement présente au sein de la société, accueillante et soucieuse de ne négliger aucun de ses membres, quels que soient son âge, son origine sociale ou régionale.

Plusieurs termes utilisés dans le texte du Conseil Synodal (notamment « le monde », « la recherche de sens », « la souplesse », « le cadre de vie équilibré ») portent une signification si large qu'ils ont suscité de nombreuses questions et une tentation récurrente d'ajouter des qualificatifs, des exemples ou de préférer des synonymes :

- monde géographique, sociétal
- recherche du sens de la vie, de la mort, du travail, de la vieillesse, de la dépendance aux autres, de la maladie, du deuil
- à « souplesse », préférer « la flexibilité, la créativité, la faculté d'adaptation, l'imagination ». Préciser que le cadre de vie équilibré concerne tant la santé physique que spirituelle, sociale, relationnelle, etc.

Les puristes du style parmi nous ont avec constance rappelé la nécessité de rester au niveau des principes dans ce genre de texte. Ce à quoi les plus pragmatiques ont rétorqué

en demandant comment ceux-ci allaient pouvoir être appliqués s'ils restaient si vagues. Il demeure donc que le vertige laissé par la pluralité des significations fait craindre de ne pouvoir partager à la lecture de ce texte de représentation commune. Ce qui ne nous semble pas être le but recherché par le Conseil Synodal dans cet exercice « Notre vision pour l'EREN » et nous l'y rendons attentif.

Dans un souci d'efficacité, un groupe des nôtres a tranché, notamment pour « la recherche de sens » qui a été qualifiée de « spirituelle » et pour le « cadre de vie équilibré » circonscrit au cadre communautaire, « la souplesse » ayant été comprise comme inhérente à la vie et « le monde » compris dans son acception la plus courante. Ce texte modifié est reproduit ci-dessous avec en couleur les modifications apportées ainsi que des explications succinctes. Nous en souhaitons bonne lecture au Conseil Synodal !

Notre vision pour l'EREN

L'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel est portée par la foi, l'espérance et l'amour en Jésus-Christ. Avec joie, dynamisme et souplesse, elle :

Reçoit l'Évangile et l'annonce à chacun, au sein de la communauté et dans la vie publique.

- Elle est à l'écoute des appels de Dieu et des interpellations du monde.
- Elle témoigne du trésor qu'elle reçoit.

Est ouverte au monde et s'engage en collaboration avec les institutions civiles et religieuses.

- Elle accompagne la recherche spirituelle.
- Elle favorise la cohésion sociale.
- Elle stimule la prise de responsabilité de chacun.
- Elle soutient et vient en aide aux personnes en situation de fragilité, d'exclusion sociale, économique ou politique.

Se construit en communauté.

- Elle ose se remettre en question.
- Elle renouvelle ses manières et expressions d'être et de vivre ensemble.
- Elle assure un cadre de vie communautaire équilibré.
- Elle valorise l'engagement des membres, des bénévoles, des permanents. L'EREN accueille toute personne intéressée par ce qu'elle est, fait et annonce.

Réflexions du groupe

Général

« La foi, l'espérance et l'amour » ne se retrouvent pas dans les paragraphes au contraire de « joie, dynamisme et souplesse ». Nous proposons de sous-tendre les trois paragraphes par la première phrase qui contient les 6 termes et donc d'enlever « joie, dynamisme et souplesse » des paragraphes.

Particulier

- sa foi, son espérance, et son amour => la foi, l'espérance et l'amour puisque ces trois vertus sont communes à d'autres Églises.
- L'Église reçoit l'Évangile avant de l'annoncer.
- S'ouvre au monde : Ne nous paraît pas suffisamment actif. La notion d'engagement vient apporter l'action.
- Recherche de sens : nous ne comprenons pas bien la phrase telle quelle. Spirituelle nous paraît à la fois clarifier et préciser l'action spécifique de l'Église.
- Enlever le « s » à situation.
- Enlever le « et » pour placer la fragilité sur le même plan qu'exclusion sociale, économique ou politique.
- Elle ose se remettre en question. Pour mieux comprendre l'état d'esprit.
- Cadre de vie communautaire, car même si le terme est mentionné plus haut, nous voulons nous rappeler qu'il s'agit des hommes et des femmes qui constituent la communauté.
- Eviter toute ambiguïté en remettant « EREN ».

7. Le Conseil paroissial La Chaux-de-Fonds

Impression générale

- Église minoritaire et confessante

Cette vision parle de remise en question, mais ne semble pas prendre acte que l'EREN est devenue une Église minoritaire, qu'elle ne peut plus se considérer comme un service offert à tous et doit entrer dans la démarche d'être une église confessante, qui ne se définit plus par la place que la société attend d'elle, mais par sa foi et sa fidélité à sa confession de foi.

On notera notamment que le point sur le Dynamisme présente une église très ambitieuse, qui se voit comme un acteur clef de la vie sociale. Est-ce vraiment le cas ?

Il faut prendre acte de ce que nous ne sommes plus, et ne pas vouloir être partout, sinon on s'épuisera au lieu de se renouveler.

- Église confessante

Nous ne voulons pas être une œuvre de bienveillance ou un club de bonne volonté, nous voulons être l'Église. L'Église doit être fidèle à son Seigneur. Elle l'est en étant fidèle dans sa foi à sa confession de foi.

Peut-on qualifier l'attitude générale de l'Église, en disant :

Portée par sa foi, son Espérance et son amour en Jésus-Christ, l'EREN se veut humble face à Dieu (dans l'humilité et l'écoute que nous retrouvons dans le préambule de la constitution), mais audacieuse face aux hommes (non soumise à la société et pertinente dans son témoignage).

- Membre de l'Église

Le point 3 parle de la communauté et devrait donc poser la question : qui est membre de l'Église ?

Aujourd'hui, est protestant celui qui se reconnaît tel.

Nous proposons de repenser l'importance du baptême et de la confirmation explicite de la foi, notamment pour pouvoir participer aux assemblées de paroisse et prendre part aux choix de l'Église.

Il semble que ce soit une grande question qui a animé l'EREN au moment de sa fondation. Il en est ressorti simplement que le baptême est « le signe de l'appartenance à l'Église universelle de Jésus-Christ ». Ce débat mériterait d'être repris.

Vocabulaire du texte

Pourquoi utilise-t-on un vocabulaire très social, qui semble parfois éviter les termes traditionnels chrétiens. Exemples : partager le trésor qu'elle a reçu = évangéliser / partager l'Évangile.

Le côté trop généraliste du vocabulaire laisse percevoir un manque de confiance de l'Église en son identité et sa non-prise en compte du côté minoritaire de ce que nous sommes. Il a été dit que cette vision faisait peur !

Propositions générales et diverses

Une parole qui n'est pas attestée par des actes est une parole creuse.

Nous aimons le terme de Refondation de l'Église qui est le geste de la Réforme que nous pouvons sans cesse imiter. Refonder notre Église, c'est la remettre sur le fondement = sur l'Évangile.

Se mettre ensemble devant Dieu.

L'Église ne doit pas être un club, mais elle est envoyée dans le monde.
Ses membres se placent ensemble devant Dieu et reçoivent Dieu.

JOIE

Écoute

Propose de changer : « Elle est à l'écoute des appels de Dieu et du monde » par « Elle est à l'écoute de Dieu. À l'écoute des souffrances, des besoins, et des réalités du monde ».

Témoignage

Propose de changer « Elle témoigne du trésor qu'elle a reçu » par une phrase plus explicite.
Exemples : Elle rend témoignage au Christ auprès des hommes / Elle partage l'évangile / Elle témoigne de sa confiance dans le Dieu de Jésus-Christ)

Célébration

Il manque un point qui parle de la place centrale du culte dans notre Église.

Le culte n'est pas seulement écoute et témoignage, il est aussi liturgie qui célèbre le salut et l'œuvre de Dieu. Cela semble important de le rappeler dans l'identité de notre Église. Pour reprendre les mots de Jean-Jacques Von Allmen, qui a largement contribué à façonner la spécificité de l'Église neuchâteloise, une proposition serait : Par son culte, elle célèbre le Salut qui vient de Dieu.

DYNAMISME

Comme dit auparavant, ce point paraît très ambitieux et ne prend pas en compte que nous sommes minoritaires.

De façon générale, nous proposons à l'EREN de ne pas vouloir être tout cela à elle toute seule, mais voir aussi là où ça se fait bien, aller où les choses se passent, rejoindre ce qui existe déjà et marquer son soutien à d'autres institutions.

De la même façon qu'elle prend en compte cette complémentarité, qu'elle puisse aussi souligner la complémentarité de ses membres (certains sont plus dans l'action, d'autres plutôt dans la prière), et faire de la place aux charismes de chacun.

Sur le point : Accompagne la recherche de sens :

La notion de «sens» ne nous semble pas pertinente. Trop flou, trop large.

Propose de changer le point pour le rendre plus précis et explicite :

Elle accompagne des personnes dans la recherche du Dieu vivant, en leur donnant des repères et en les enseignant.

Sur le point : Stimule la prise de responsabilité de chacun :

Si l'on parle de « chacun », c'est le rôle d'une Église d'État que nous ne sommes plus. Nous proposons :

Elle stimule ses membres / ceux qui l'écoutent dans leur prise de responsabilité
(Plus vrai, donc moins des paroles en l'air et donc plus fort)

Ce point pourrait aussi permettre de relever explicitement la diversité des charismes de ses membres, que l'EREN est appelée à mettre en valeur.

SOUPLESSE

La souplesse est un point qui nous semble effectivement très important.

Généralité et idées en vrac

Là aussi le vocabulaire est celui du monde, pas de l'Église. C'est dommage.

Les chaînes de transmissions des informations et la chaîne de décision gagneraient à être plus souples pour une meilleure communication et une simplification pour monter des projets. Aujourd'hui il y a besoin de trop de confirmations différentes et de documents de présentation et d'anticipation. « Chante-t-on la Réforme ? » en est un bon exemple.

On a l'impression que les initiatives personnelles marchent mieux lorsqu'on ne passe pas par les institutions officielles.

Penser la taille des groupes pour les séances. En petit groupe nous allons plus vite et sommes plus efficaces.

Point : Remise en question

C'est un petit paradoxe, puisque l'EREN ne semble pas se remettre en question dans cette vision.

Nouvelle proposition :

"L'EREN se remet en question dans sa manière de communiquer et de vivre l'Évangile. Elle diversifie et actualise sa façon d'annoncer et incarner l'Évangile."

Point sur le cadre :

Sur notre rapport au cadre, il faut noter la différence entre un cadre auquel on est soumis, ou un cadre auquel on obéit. (Ne pas confondre soumission et obéissance. Obéissance = adhésion. Soumission = pas le choix.)

Si on est dans l'obéissance, on peut le bouger, le questionner, le faire évoluer. Si on y est soumis, le cadre est le maître. Il nous bloque.

On doit donc trouver un cadre qui favorise l'initiative.

Dans la façon de s'organiser, il est bon de noter que le colloque, composé de professionnels avec une formation théologique est en première ligne pour interpréter et proposer des réponses aux questions spirituelles. Le Conseil paroissial a, quant à lui, souvent plus de recul sur la vie paroissiale et représente mieux les attentes des paroissiens. La collaboration Conseil paroissial-Colloque doit donc être pensée en prenant en compte ces qualités différentes.

En Église nous passons beaucoup de temps à réfléchir et organiser. Lorsqu'on organise ou pense l'Église on ne vit pas l'Église. Il faut faire attention au moment où le cadre et la structure nous détournent de notre mission d'être Église.

Rapport d'information n°4 du Conseil synodal

Modalités d'accomplissement de la mission diaconale de l'EREN en partenariat avec le CSP devenu fondation de droit privé

Pour rappel le Synode dans sa 168^{ème} session du 3 décembre 2013 confiait au Conseil synodal la mission de repenser les liens unissant l'EREN au CSP suite à l'autonomisation de celui-ci.

Résolution 168-D

Le Synode charge le Conseil synodal de lui communiquer un rapport d'information sur les modalités d'accomplissement de la mission diaconale de l'EREN, en partenariat avec le CSP devenu une fondation de droit privé.

Pour le Conseil synodal l'affermissement de ces liens passe avant tout par une présentation du travail du CSP dans les paroisses, le travail de celui-ci y étant bien trop souvent méconnu.

Cependant la volonté des paroisses exprimée au Synode est de conserver un lien direct avec le CSP. Le Conseil synodal partage l'avis de la direction du CSP sur le fait qu'il convient de fixer les contours d'un tel lien, à présent que le CSP est une institution indépendante de notre Église. Pour ce faire il convient d'organiser conjointement avec les représentants du CSP une rencontre avec les paroisses, afin de décider des modalités liant CSP et paroisses et de s'entendre ensemble sur la signification à apporter désormais à la formulation de l'article 2 des nouveaux statuts¹³. Le CSP ne souhaite pas la création d'une nouvelle structure permanente sur le modèle de la défunte plateforme de diaconie. Ainsi courant 2018 se tiendra une rencontre entre le CSP et les paroisses qui fera ultérieurement l'objet d'un rapport de la part du Conseil synodal auprès du Synode.

Afin d'offrir une vision globale de l'avenir de la collaboration entre nos deux institutions il convient d'organiser prochainement une rencontre incluant les paroisses de l'EREN.

¹³ Dépositaire d'un héritage biblique qui appelle à la justice sociale et à la solidarité, la Fondation du centre social protestant Neuchâtel, CSP, participe ainsi à l'action diaconale de l'EREN.

Rapport d'information n°5 du Conseil synodal

Cibles Terre Nouvelle

L'engagement et les efforts de l'EREN en faveur des œuvres d'entraide DM-EPER-PPP restent conséquents malgré une forte diminution des recettes ces dernières années. Les efforts des responsables paroissiaux et cantonaux sont toujours nécessaires pour sensibiliser les gens à l'entraide, à la justice et au partage entre les régions favorisées et celles qui le sont moins. Le Conseil synodal renouvelle ses remerciements aux responsables paroissiaux et cantonaux pour les efforts fournis pour informer et rechercher des fonds en faveur des projets Terre Nouvelle.

Selon le rapport sur la gestion des cibles Terre Nouvelle, adopté par le Synode en décembre 2008, le Conseil synodal présente au Synode – comme information - chaque année les comptes de l'année passée (montants effectivement versés et leur destination) et le budget de l'année suivante (cibles prévues et engagements pris envers les organes d'entraide).

1. Comptes de l'année 2016

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total versé
Cibles paroissiales	455'425.30		455'425.30
Contribution statutaire à l'EPER		24'343.00	24'343.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000.00	15'000.00
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	8'231.15	2'056.85	10'288.00
Collecte en faveur du Jeûne Fédéral	7'107.05		7'107.05
Total des dons			512'163.35
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil (FEPS)		3'479.00	3'479.00
Cible CESE		1'938.00	1'938.00
Frais de gestion		5'714.30	5'714.30
Emined		2'000.00	2'000.00
Frais formation CEVAA		300.00	300.00
Total	470'763.50		525.594.65

2. Les cibles paroissiales 2018

EREN Paroisses	Contribution ecclésiastique 2016	Cible moyenne des années 2014- 2016	Résultats 2016	A Cible TN 2018 garantie par les paroisses	B Cible 2017 des donateurs, estimation	Cible paroissiale 2018 brute	Cible 2018 annoncée aux œuvres
Neuchâtel	838'644.00	80'086.65	98'000.25	8'386.44	71'700.21	80'086.65	80'000.00
Entre-deux- Lacs	499'996.00	61'083.73	53'526.20	4'999.96	56'083.77	61'083.73	61'000.00
La Côte	310'746.00	25'759.13	24'770.00	6'214.92	19'544.21	25'759.13	26'000.00
La BARC	331'593.00	49'126.48	76'298.30	3'315.93	45'810.55	49'126.48	**35'000.00
Joran	509'191.00	46'558.12	43'852.00	15'275.73	31'282.39	46'558.12	47'000.00
Val-de- Travers	252'146.00	33'713.42	32'622.30	2'521.46	31'191.96	33'713.42	34'000.00
Val-de-Ruz	413'916.00	39'809.68	39'659.75	*6'000.00	34'014.86	39'809.68	40'000.00
Hautes Joux	270'266.00	19'888.85	19'759.70	2'702.66	17'186.19	19'888.85	20'000.00
Chx-de-Fds	543'797.00	47'554.48	46'083.70	5'437.97	42'116.51	47'554.48	48'000.00
Divers	57'209.00	13'550.58	20'853.10				5'000.00
Total	4'027'504.00	417'131.13	455'425.30	54'855.07	348'725.47	403'580.54	396'000.00

* La paroisse Val-de-Ruz a souhaité retenir ce montant comme cible garantie, ce qui correspond à 1,5% environ.

** La paroisse de La BARC a reçu un legs important en 2016, ce qui a fait donc augmenter la cible. C'est pour cette raison que la cible 2018 a été revue à la baisse.

Suite à la décision du Synode lors de sa session de décembre 2015, un nouveau calcul de la cible Terre Nouvelle des paroisses est entré en vigueur. Pour rappel, celle-ci a été scindée en deux : d'une part la cible paroissiale et d'autre part la cible des donateurs. La première (A) est fixée par la paroisse sur la base de la contribution ecclésiastique de l'année précédente (au minimum 1% de celle-ci) et garantie par elle. Pour 2017, la deuxième (B) est la différence entre la moyenne des années 2014 à 2016 et la cible garantie 2018. (A).

3. Cibles annoncées aux œuvres pour 2018 total dernière colonne tableau

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total 2018
Cibles paroissiales	396'000.00		396'000.00
Contribution statutaire à l'EPER		21'961.00	21'961.00
Accord cadre FEPS-DM- Mission 21		15'000.00	15'000.00
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	6'281.00	3'000.00	9'281.00
Collecte des paroisses en faveur du Jeûne Fédéral (montant visé)	7'000.00	0.00	7'000.00
Totaux	409'281.00	39'961.00	449'242.00

4. Fonds 1% : utilisation effective pour 2014 à 2016 et prévue pour 2017

Action	2014	2015	2016	2017
Contr. statutaire EPER	29'330.00	24'343.00	24'343.00	21'961.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil	2'635.00	3'479.00	3'479.00	3'139.00
Cible CESE	2'934.00	2'187.00	1'938.00	1'524.00
Réfugiés EPER	4'623.00	6'450.40	2'056.85	3'000.00
Aides directes ¹⁴	0.00	20'000.00	2'300.00	10'000.00
Frais de gestion	7'062.00	7'307.00	5'714.30	6'500.00
Total	61'584.00	78'766.40	54'831.15	61'124.00

5. Projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle

Rappel : Selon la résolution 165-E du Synode du 8 juin 2012, les paroisses sont autorisées à comptabiliser sur leur cible paroissiale une partie de leur soutien attribué à un projet d'une ONG :

Le Synode décide, après réception de l'évaluation d'une première année d'expérience de soutien dans le cadre de la cible à des projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle, de modifier les règles adoptées en juin 2012 :

- un lien direct doit exister entre l'ONG concernée et la paroisse.
- l'ONG concernée doit être reconnue par Latitude 21.
- le soutien doit profiter à un projet concret de l'ONG.
- le projet doit répondre aux critères qui seront élaborés par Latitude 21.
- la description du projet et la planification financière sont soumises au Conseil synodal pour approbation. Délai de soumission : 15 septembre d'une année pour un financement prévu pour l'année suivante.
- un maximum de 50% du coût total peut être pris sur la cible paroissiale.
- un maximum de 25% de la cible paroissiale peut être attribué à de tels projets.
- à la fin du projet un bref rapport sur la réalisation du projet et les objectifs atteints est envoyé au Conseil synodal.

Les rapports d'information annuels concernant les cibles Terre Nouvelle ne décrivent pas les projets individuels que nous soutenons, ni ceux réalisés par les trois œuvres, ni les projets alternatifs.

Aucune paroisse n'a soumis de projet alternatif en 2016 ni pour 2017.

¹⁴ Selon la décision du Synode de juin 2015, il reste 10 000 frs. pour une aide urgente en faveur des réfugiés dans le canton.

Information concernant les dossiers en cours ou en retard

Dossier concernant l'avancement des travaux sur le dossier de la participation financière des homes dans l'aumônerie des EMS en lien avec ceux sur la Planification Médico-Sociale (PMS)

Dans sa session de décembre 2016, le Synode renvoyait au Conseil synodal le rapport sur l'applicabilité de la résolution 162-E : à savoir l'applicabilité d'une participation financière des homes dans l'aumônerie des EMS.

Dès le printemps 2017, une équipe de travail s'est mise au travail pour rendre visite aux directions des homes, de manière unilatérale par l'EREN. Toutefois, ces démarches ont été interrompues en raison de la collaboration œcuménique prévue par les responsables de la planification médico-sociale (PMS). La présence des Églises dans les homes doit être vue dans ce cadre global.

Un rapport d'information sur ce point a été présenté au Synode lors de la session de juin 2017. Un rapport décisionnel y était pressenti pour décembre 2017 déjà. A l'heure actuelle, les travaux se révèlent être plus compliqués que prévu, de sorte que le rapport ne peut pas être finalisé pour ce délai. Il est attendu pour juin 2018.

Information du Conseil synodal concernant le rapport d'information sur le projet Évangélisation

Dans sa session du 2 décembre 2015, le Synode demandait dans sa résolution 174-N un rapport d'information sur la manière dont le Conseil synodal veut éveiller chez les acteurs de l'EREN, par les moyens qu'il jugera nécessaires, le plus de participation autour du but « *Passons en mode Évangélisation* »

Durant le processus d'élaboration du rapport il est apparu que le service de formation cantonal est appelé à jouer un rôle d'appui auprès des paroisses dans le passage en mode Évangélisation de notre Église.

Ce service est actuellement en processus de restructuration, raison pour laquelle le rapport en lien avec la résolution est reporté en principe en juin 2018.

Dates importantes à retenir

Dimanche 14 janvier 2018	Cérémonie de consécration et agrégation à 17h30 au temple de Saint-Aubin
Mercredi 6 juin 2018	180 ^e Synode ordinaire au Louverain
Mercredi 13 et jeudi 14 juin 2018	Rencontre des permanents à Sancey
Mercredi 5 décembre 2018	181 ^e Synode ordinaire à Montmirail